



Quelle Europe de la défense ?

PIERRE VERLUISE

Docteur en Géopolitique, Directeur du www.diploweb.com

Chercheur associé à l'Observatoire de géopolitique de la Chaire Raoul-Dandurand¹

Le contexte stratégique peut sembler favorable à une nouvelle étape de la défense commune européenne, mais comment s'abstraire des contraintes budgétaires ?

Entre la nécessité de poursuivre les politiques de sortie de crise et l'entrée dans une période électorale avec les élections pour le Parlement européen en mai 2014, la période semble délicate pour la politique européenne.

Cependant, la France manifeste des attentes en matière d'Europe de la défense.

Un contexte favorable ?

Qu'attendre du Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013 ? « C'est l'espoir, répond Nicole Gnesotto, Professeur titulaire de la chaire sur l'Union européenne au Centre national des arts et métiers. On ne fait pas un Conseil européen si on n'a pas des avancées importantes à mettre dans les conclusions du Conseil. Un certain nombre de pays – dont la France et la Pologne² – sont très désireux de relancer le processus de la défense européenne. Le domaine industriel semble offrir des possibilités de coopérations importantes. Il est possible d'imaginer des avancées opérationnelles ou institutionnelles, par exemple pour décider plus rapidement. Le contexte est relativement favorable : les Américains ne veulent plus s'occuper des crises périphériques parce qu'ils préfèrent se réserver pour les grandes affaires... Résultat, les États-Unis sont pour la première fois demandeurs de « plus d'Europe ». Que cela passe par l'OTAN ou par l'UE, les Américains ne s'en soucient guère. Cet élément peut pousser des chefs d'État et de gouvernement à être un peu ambitieux en matière de relance de l'Europe de la défense. Malheureusement, il ne faut pas oublier le contexte économique peu porteur. Faire de la défense européenne, ça coûte cher. Dans l'état actuel des déficits des finances publiques des pays membres, les chefs d'État ne sont pas du tout enclins à décider d'une politique ambitieuse en matière de politique de gestion de crises extérieures. Le contexte américain paraît favorable, mais la raréfaction de la ressource publique pèse de façon négative.³ »

¹ Auteur d'une quinzaine d'ouvrages. Il vient de publier *Géopolitique des frontières européennes. Elargir, jusqu'où ?*, illustré de 20 cartes en couleur, Paris, Argos, 2013.

² Ainsi, la Délégation aux Affaires stratégiques (ministère de la Défense, France) a organisé, les 11 et 12 avril 2013, un dialogue stratégique franco-polonais à Chantilly.

³ Nicole Gnesotto, Vidéo, « Union européenne : quelles perspectives ? », 11 juin 2013 <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article8291>

En fait... ce n'est pas la première fois que les États-Unis souhaitent « plus d'Europe » en matière de défense. Sans prétendre à l'exhaustivité, en voici pour preuve un discours tenu le 25 février 2008 – soit cinq ans avant le Conseil européen de 2013 – par l'ambassadeur américain auprès de l'OTAN, Victoria Nuland : « [...] je suis à Londres aujourd'hui pour dire que les États-Unis, que le Royaume-Uni, que l'OTAN et le monde démocratique ont besoin d'une capacité de défense européenne plus forte et plus puissante. Une Politique européenne de sécurité et de défense qui ne ferait que de la puissance douce ne suffit pas. [...] nous avons besoin d'une UE plus forte, nous avons besoin d'une OTAN plus forte, et si l'Afghanistan nous a appris une chose, c'est que nous avons besoin de relations plus proches et confiantes entre elles. J'irai plus loin : si de part et d'autre de l'Atlantique nous croyons réellement à une approche globale de la sécurité, qui réunisse le meilleur de notre puissance, dure et douce à la fois, nous avons besoin d'un endroit où nous pouvons planifier et nous entraîner à de telles missions, comme une famille OTAN-UE. [...] Ma génération est prête à entamer le travail pour élaborer l'un des plus grands partenariats de l'histoire, l'Union transatlantique, afin de répondre aux défis les plus récents qui affectent notre sécurité et notre liberté. »⁴

Les effets stratégiques de la crise économique

Ainsi, l'année 2008 voit s'affirmer le soutien des autorités américaines au sujet des capacités de défense de l'Union européenne... 5 ans plus tard que s'est-il passé ? La crise financière – venue des États-Unis – est passée par là... Et les États ont dû se porter au secours des banques puis des systèmes sociaux mis sous tension par l'explosion du chômage. Résultat, la raréfaction des moyens financiers est venue s'ajouter à l'inclination réduite de la plupart des pays membres pour des engagements via l'UE en matière de défense. Rappelons que 22 des 28 États membres de l'UE sont aussi – voire d'abord en matière de défense – membres de l'OTAN⁵.

Dès lors, la France se retrouve menacée d'être privée du bénéfice escompté de son retour dans le commandement militaire intégré de l'OTAN (2009)⁶. Il s'agissait notamment de lever une hypothèque afin de pouvoir enfin donner à l'Europe de la défense l'ampleur espérée à Paris.

Déjà accusés depuis longtemps par les États-Unis de ne pas suffisamment investir dans leur défense, les pays à la fois membres de l'UE et de l'OTAN se voient contraints par la crise économique de rogner ce budget comme les autres⁷. Dès juillet 2010, le gouvernement français annonce une économie de 3,5 milliards d'euros sur trois ans. Ce qui revient à inscrire Paris dans un mouvement général en Europe qui fait alors déclarer à Etienne de Durand, directeur adjoint à l'Institut français des relations internationales : « Le mouvement actuel est suicidaire. Pour la décennie qui s'ouvre c'est probablement la fin de toute forme d'Europe de la défense. »⁸ Chacun connaît maintenant les conséquences pour l'armée française de la Loi de programmation militaire 2014-2019 en matière de personnels et de moyens.

Sans remonter à l'article 17 du traité de Maastricht ni faire une révérence obligée au sommet de Saint-Malo, admettons que l'Europe de la défense a réalisé quelques opérations significatives. À la veille du Conseil européen de décembre 2013, le ministère des Affaires étrangères décompte

⁴ Victoria Nuland, « Discours à la *London School of Economics* », 25 février 2008. Disponible sur le site www.nato.usmission.gov

⁵ Cf. Catherine Durandin, *OTAN, histoire et fin ?* livre publié en ligne sur le *Diploweb.com*, septembre-octobre 2013.

⁶ Cf. Pierre Verluise, « Géopolitique de la France : quelles sont les conséquences de la crise économique ? », *Diploweb.com*, 10 juin 2012, <http://www.diploweb.com/Geopolitique-de-la-France-queelles.html>

⁷ Cf. Jean-Baptiste Vouilloux, *La démilitarisation de l'Europe. Un suicide stratégique ?*, Paris, Argos, 2013.

⁸ Cité par Nathalie Guibert, « La diminution du budget de la défense ouvre un débat stratégique », *Le Monde*, 3 juillet 2010.

27 opérations civiles et militaires sur 3 continents : 11 sont achevées, 14 restent actuellement en cours (3 en Europe - Balkans et Caucase -, 4 en Asie, au Moyen Orient et en Asie centrale, 7 en Afrique) et 2 sont en phase de planification. Encore faudrait-il préciser que le nombre des personnels engagés reste le plus souvent modeste. Enfin, la question du financement de ces opérations reste entière, généralement à la charge de la « nation cadre ». Et chacun garde en souvenir les tergiversations des pays membres de l'UE lors de l'intervention en Libye (2011) puis au Mali (2013)⁹. Sans parler des divisions européennes à propos de la Syrie.

« L'Europe de la défense est morte », *dixit* le Sénat

Le Sénat vient de publier un rapport¹⁰ qui présente l'Europe de la défense comme « une impasse conceptuelle, une situation désormais contre-productive. » Sa conclusion pose que « " L'Europe de la défense " est morte. Il faut cesser d'en prononcer le nom. Car à force de perdre le sens des mots, l'on se perd soi-même. L'expression était destinée à contourner l'obstacle de la souveraineté et à se dispenser d'une clarification des relations entre l'UE et l'OTAN. C'était, comme le dit Hubert Védrine, une " chimère ", un " oxymore " qui a conduit la défense européenne dans l'impasse où elle se trouve.¹¹ »

Dans la perspective du Conseil européen, les sénateurs en appellent à la création d'un groupe pionnier, un « Eurogroupe de défense » formé autour des capacités du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne mais auquel pourraient se joindre d'autres pays. Afin d'aller plus vite et plus loin vers une défense commune européenne. Notons que les Polonais apprécieront probablement peu de ne pas avoir été nommément cités par les sénateurs.

Attendons les conclusions et les suites effectives du Conseil européen de décembre 2013 pour savoir si Paris réussit à donner une impulsion pour une industrie de défense européenne compétitive, notamment par une coopération industrielle en matière de drones et à lancer de grands programmes structurants en s'appuyant davantage sur l'Agence européenne de défense. L'UE saura-t-elle faire avancer la mutualisation et la coopération en matière de développement capacitaire, engager des progrès dans la définition des priorités de défense et de sécurité, par exemple dans les domaines de la cyber-sécurité, de la surveillance des frontières et de la stabilisation post-conflit ?

Pierre Verluise

 www.dandurand.uqam.ca



La revue géopolitique **online**

⁹ Cf. Patrice Gourdin, L'UE et le conflit malien, *Diploweb.com*, 16 juin 2013, <http://www.diploweb.com/L-UE-et-le-conflit-malien.html>

¹⁰ Sénat, Rapport d'information au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail : « Quelle Europe, pour quelle défense ? », n°713, enregistré le 3 juillet 2013.

¹¹ *Ibid*, p. 53.